

**Dominique Martin**

Bereichsleiter Public  
Affairs des VSE  
dominique.martin@strom.ch

Responsable Affaires  
publiques de l'AES  
dominique.martin@electricite.ch

## Weg mit dem alten Zopf!

Unlängst erreichten uns Meldungen von Felsstürzen, Murgängen und einem Gletscherabbruch aus dem Schweizer Berggebiet. Die mitunter dramatischen Bilder rufen uns die stetigen Veränderungen in Erinnerung, welchen die Natur unterworfen ist.

Angesichts solcher Ereignisse einfach die Hände in den Schoss zu legen und abzuwarten, wäre falsch. Die zuständigen Behörden hinterfragen zu Recht die bisherigen Annahmen, Planungen und Massnahmen, um den neuen Realitäten bestmöglich gerecht zu werden.

Veränderungen unseres Umfelds sind allgegenwärtig. So verhält es sich auch bei der Stromproduktion, wo heute die Preise nicht mehr gestehungskostenbasiert, sondern marktorientiert gebildet werden. Wie bei den Naturgefahren muss Althergebrachtes hinterfragt werden. Dies gilt im Besonderen für den Wasserzins.

Der seit hundert Jahren geltende Grundsatz eines fixen Wasserzinsmaximums ist nicht mehr zeitgemäss. Er kontrastiert mit dem heutigen volatilen Marktumfeld und der Tatsache, dass der Wert der Ressource Wasser zur Stromproduktion nicht mehr bei jedem einzelnen Kraftwerk an unseren Flüssen und in den Schweizer Bergen, sondern am europäischen Strommarkt definiert wird. Eine Neukonzeption tut Not, um den Wasserzins wieder mit der Realität ins Lot zu bringen. Dazu braucht es unverzüglich eine Flexibilisierung des Wasserzinses. Diese ist im Rahmen der ohnehin anstehenden Neuregelung per Ende 2019 vorzunehmen.

Warum die unumgängliche Korrektur des veralteten Wasserzinsregimes wie vom Bundesrat vorgeschlagen auf die lange Bank schieben und mit der höchst komplexen Marktdesign-Diskussion verknüpfen? Oder schlimmer noch, warum eine äusserst bürokratische und kaum praktikable Variante erwägen, welche ausschliesslich «notleidende Kraftwerke» entlasten, aber gleichzeitig zu einer Zweiklassengesellschaft führen würde und das Hauptproblem erst recht unangetastet liesse?

Wie bei den Naturgefahren gilt die Strategie der Anpassung an die neue Realität auch für den Wasserzins. Es braucht neue Wege. Deshalb gehört im heutigen, marktorientierten Umfeld der alte Zopf des fixen Wasserzinsmaximums zu Gunsten einer flexiblen Regelung abgeschnitten. Und zwar sofort.

## Il est temps de tourner la page!

Dernièrement, les montagnes suisses ont connu des éboulements, des coulées de boue et un effondrement de glacier. Les images dramatiques qui nous sont parvenues nous rappellent les changements constants auxquels la nature est exposée.

Au vu de tels événements, il serait erroné de rester les bras croisés et d'attendre. A juste titre, les autorités compétentes remettent en question les hypothèses, planifications et mesures effectuées jusqu'à présent pour tenir compte au mieux des nouvelles réalités.

Les changements de notre environnement sont omniprésents. La production d'électricité n'est pas en reste: aujourd'hui, dans ce domaine, les prix ne se forment plus sur la base des coûts de revient, mais en fonction du marché. Comme pour les dangers naturels, il faut savoir remettre en question les héritages du passé. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la redevance hydraulique.

Le principe d'un plafond fixe pour la redevance hydraulique, en vigueur depuis cent ans, ne correspond plus à notre époque. Il contraste avec l'environnement de marché volatil actuel et avec le fait que la valeur de la ressource «eau» pour produire de l'électricité n'est plus définie pour chaque centrale, sur nos rivières et dans les montagnes suisses, mais sur le marché européen de l'électricité. Il faut une nouvelle conception afin de réaligner la redevance hydraulique sur la réalité. Pour cela, il convient de procéder sans délai à une flexibilisation de la redevance. Celle-ci doit être abordée dans le cadre de la nouvelle réglementation qui est de toute façon nécessaire pour remplacer celle qui arrive à échéance à fin 2019.

Pourquoi renvoyer aux calendes grecques la correction incontournable du régime vétuste de la redevance hydraulique, comme le propose le Conseil fédéral, et la lier au débat hautement complexe sur la conception du marché? Pire encore, pourquoi envisager une variante extrêmement bureaucratique et pratiquement inapplicable qui ne soulagerait que les «centrales en difficulté», ce qui mènerait à une société à deux vitesses et aborderait encore moins le problème principal?

La stratégie est la même pour la redevance hydraulique que pour les dangers naturels: s'adapter à la nouvelle réalité. Il faut trouver de nouvelles voies. C'est pourquoi, dans le contexte actuel orienté vers le marché, il faut tourner la page et en finir avec le plafond fixe de la redevance hydraulique au profit d'une réglementation flexible. Et ce, dès maintenant!